

# RETOUR DU JOUR DE CARENCE ? LA FSU DIT NON !

## Le jour de carence est présenté comme une mesure de justice entre les salariés du privé et du public ! Une apparence pourtant trompeuse !

64 % des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise, notamment dans le cadre de la prise en charge par l'employeur de la mutuelle.

Oui, il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur privé, entre la très grande partie d'entre eux qui bénéficie d'une prise en charge totale et ceux qui se voient appliquer, intégralement ou partiellement, des jours de carence. Ce sont en général déjà les plus précaires, dans des entreprises offrant moins de droits collectifs, et qui sont souvent aussi celles où les conditions de travail sont les plus difficiles.

En outre, les données comparatives pour les salariés du privé confirment que l'application du délai carence pour les salariés du privé aboutit à des arrêts plus longs (21,3 jours/an en moyenne pour les salariés non couverts et 14,5 jours/an pour ceux qui bénéficient d'une prise en charge), sans que soit significative la différence de probabilité de s'arrêter (0,5 % de différence). En clair, l'existence du délai de carence conduit à attendre une dégradation plus avancée de l'état de santé du salarié concerné.

« Aucun jour de carence » ni dans le privé, ni dans le public ! Réduire les inégalités n'est donc pas une affaire d'alignement sur les conditions les plus défavorables. Il faut au contraire protéger mieux les salariés du privé qui sont les moins bien couverts.

Le sens de l'Histoire, c'est améliorer l'accès au droit à la santé de toutes et tous, pas le dégrader.

### Le jour de carence est injuste et inefficace !

Rétablir le jour de carence représenterait donc une double peine car cela revient à diminuer le salaire des fonctionnaires et des agents non titulaires en arrêt maladie. Ce serait donc aussi les punir, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

Les partisans de cette mesure prétendent observer une hausse du nombre d'arrêts maladie depuis la suppression du jour de carence en 2013. Mais les mêmes oublient de dire que, de la même manière de ce qui s'observe dans le privé le nombre de jours, lui, n'a pas sensiblement augmenté, les arrêts pris étant plus longs car les personnels ont attendu d'être « plus gravement » malades pour s'arrêter. Quelle bonne politique de santé publique !

Ce n'est pas en stigmatisant les agents malades que la situation va s'améliorer. Ignore-t-on qu'aller travailler quand on est malade peut avoir de graves conséquences pour soi mais aussi pour les autres (dans la santé, l'enseignement, etc...) ?

Quel beau résultat quand au final le nombre de jours travaillés ne bouge quasiment pas et les économies réalisées sont inexistantes, la mesure ayant même un coût de gestion non négligeable.

**Les études démontrent que les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est donc inefficace !**

Le ministre de l'action et des comptes publics a expliqué en juillet que le rétablissement du jour de carence était le moyen « lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste ». Parce que des arrêts plus longs ne désorganisent les services ? Surtout quand on sait les difficultés qu'il y a à obtenir des moyens pour le remplacement !

Rétablir le jour de carence n'est donc en aucune manière une mesure juste, ni de bonne gestion !

**« Le sens de l'Histoire, c'est améliorer l'accès au droit à la santé de toutes et tous, pas le dégrader. »**

### Une mesure inégalitaire !

Rétablir un jour de carence serait aussi une atteinte aux droits des femmes : certes les congés pour

maternité ou couches pathologiques n'étaient pas concernés par la mesure telle qu'appliquée jusqu'en 2013. Mais il existe de nombreux cas qui ne peuvent être pris en charge : *quid* par exemple, en cas d'arrêt imposé par le médecin aux femmes enceintes en période d'épidémie ?

### Une mesure de paupérisation !

Le jour de carence constituerait une nouvelle amputation du pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations retraites

Réduire les arrêts maladie ? Chiche ! En améliorant les conditions de travail, en renforçant la médecine professionnelle préventive.

Les liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.

Réduire les risques psycho-sociaux et la pénibilité, améliorer les conditions de travail : c'est par une politique de prévention que les absences se réduiront !

**La FSU appelle à construire une journée d'action la plus unitaire possible, dès le mois d'octobre, pour la reconnaissance du travail des agents de la Fonction publique, l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière.**